



COMMUNE DE SAINT-CERGUE - Municipalité

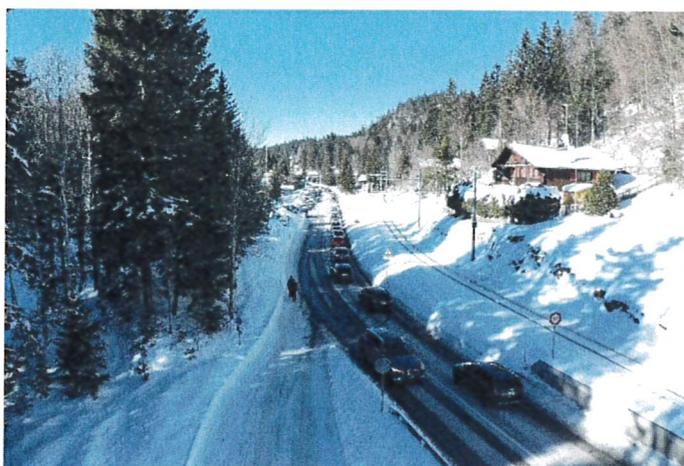
PREAVIS MUNICIPAL N° 07/2022

Demande d'autorisation de dépassement de crédit au budget 2022 sur le poste 110.3170.00 de CHF 90'000 TTC pour assurer le plan de protection pour la gestion et la sécurisation des parkings.

Délégué municipal : Dominique GAFNER

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,



Un week-end concernant l'afflux de visiteurs sur Saint-Cergue à la route de France (Photo D. Gafner)

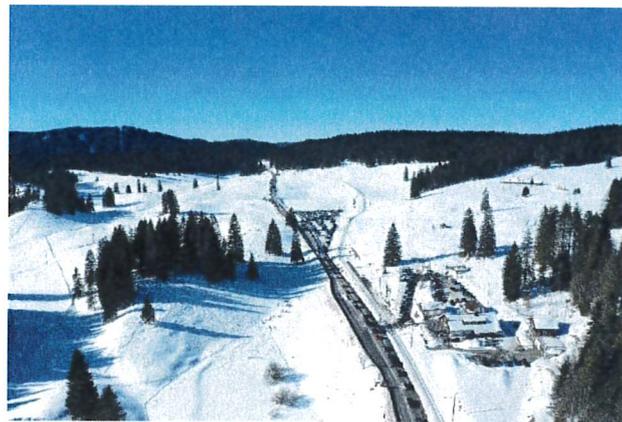
INTRODUCTION

Pour rappel, à la fin de l'année 2020 nous avons été informé qu'il y aura un semi-confinement pour tenter d'endiguer la 2ème vague du coronavirus. Malgré cet état de fait, la population, maintenant privée depuis plusieurs mois de liberté, a ressenti le besoin de se ressourcer et d'approcher la nature. De plus, et contre toute attente, nous avons eu des conditions météorologiques et d'enneigement identiques à la saison 2019-2020. Encore une fois mais dans une moindre mesure, le COVID-19 nous a contraint à subir des scénarios non prévisibles concernant l'afflux conséquent de touristes et de visiteurs (voir photo ci-contre). Il y a eu à nouveau jusqu'à 6'000 véhicules sur une journée pour environ 1'250 places de parking disponibles sur la commune. De ce fait, la situation était impossible à gérer pour l'administration et pour la deuxième année consécutive nous étions dans l'inconnu de la fréquentation possiblement surnuméraire à la possibilité de notre accueil actuellement, étant donné le temps très court qui nous a été imparti pour pallier ce problème. En effet le COVID 19, phénomène qui persiste depuis plusieurs mois maintenant, est un état de fait pas forcément facile à gérer.

CONTEXTE / ENJEUX

Contrairement à 2019, il n'y a pas eu de mise en place par l'EMCC, au niveau cantonal, d'un plan spécifique ou d'une aide de la protection civile et de la police cantonale pour maîtriser au mieux la circulation pour nos routes cantonales et au niveau du parking de la Givrine, cette année encore la commune de Saint-Cergue n'a pas eu l'autorisation de limiter ou contrôler son accès. En effet nous

sommes dans un contexte totalement différent du fait que nous devons obligatoirement laisser un libre passage à tous véhicules ou à toutes les personnes désirant se rendre à La Cure et/ou en France voisine. Nous ne sommes pas, géographiquement parlant, en situation d'une vallée fermée limitant naturellement son accès/passage dite en cul-de-sac.



Parking de la Givrine 2021-2022 à 12 heures

LE PROJET

Ce projet a pour but une gestion stricte et circonstanciée afin de ne pas créer un chaos et un engorgement total des parkings du village et, en premier lieu à assurer une sécurité optimale des écoliers et des personnes empruntant les secteurs concernés. Il s'agit aussi d'éviter de tels embouteillages que les secours (pompiers, ambulances) ne pourraient plus accéder à certains quartiers de notre commune. Cette gestion a dû être sous-traitée, toujours avec une inconnue quant à la fréquentation probable ou pas, à une entreprise agréée et reconnue efficace pour une mission de cette envergure avec une main d'œuvre formée à ces tâches. La commune de Saint-Cergue n'avait ni les compétences, ni le temps ou les ressources humaines nécessaires afin d'en assurer la gestion et le contrôle pour un tel phénomène. Pour assurer la gestion minimale des contrôles utiles pour mener à bien la mission et afin de couvrir correctement les emplacements mentionnés plus bas, il a été nécessaire d'engager de 4 à 6 agents de sécurité/jour, de 8 à 16 heures pour les week-ends du mois de janvier CHF 23'554.-, février avec les relâches CHF 29'075.- et mars pour CHF 3'185.- soit un total de CHF 55'814.--.

PARKINGS CONCERNES POUR 2022

Les parkings suivants (liste non exhaustive) sont concernés et seront à financer uniquement par la commune de Saint-Cergue :

- Parking Sy-Vieuxville
- Accès et parking Jean-Jacques Rousseau
- Accès et parking à la route du Télésiège

Contrôles au chemin du Vieux-Château, à Bournessaint et à la route de la Prangine, etc.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède et par la force des choses, cette demande de dépassement du budget de CHF 90'000.00 au poste 110.3170.00, afin d'assurer la gestion et de la mise en place rapidement d'un plan de protection pour la sécurisation des parkings, n'était pas prévue au budget 2022. Compte tenu de l'urgence de la situation, la municipalité a été dans l'obligation d'engager une partie du montant demandé au présent préavis pour le début de l'année 2022, le solde du montant soit, CHF 34'186.- est prévisionnel pour les mois de novembre et décembre 2022. Ce phénomène ne

devrait pas forcément se reproduire pour les prochaines années, un point de situation devra tout de même être à l'ordre du jour lors de l'élaboration du budget pour 2023.

DECISION

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de St-Cergue,

- vu le préavis N° 07/2022 de la municipalité,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil communal de Saint-Cergue

DECIDE

- d'autoriser le dépassement de crédit au budget 2022 sur le poste 110.3170.00 de CHF 90'000.--TTC pour assurer la sécurisation des parkings pendant la saison d'hiver 2021-2022.
- de financer ce montant par la trésorerie courante.

Ainsi délibéré en séance de municipalité, le 2 mai 2022

Au nom de la municipalité

Le syndic



Paul Ménard



La secrétaire



Joëlle Carriot